



## **CHARTRE DU RESEAU DES CORRESPONDANTS SANTE UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE**

### **Préambule :**

Le Réseau santé créé en 1995 au sein de l'Université Catholique de Lille est l'expression de la mobilisation des ressources des différents membres des établissements de l'Université Catholique de Lille pour conduire et développer des actions autour de la santé de l'Etudiant et de favoriser sa responsabilisation face à d'éventuels comportements à risque.

La charte est l'expression de son identité et de l'avancée de sa réflexion. Elle clarifie les objectifs, les attentes, les engagements réciproques de ses participants, elle décrit les valeurs et principes qui guident l'action du réseau. Elle énonce le cadre de référence des correspondants santé qui oeuvrent à l'amélioration de la prise en compte des étudiants considérés dans leur globalité singulière d'être en santé, d'être sociaux, d'être de culture...mais ce texte reprend aussi un ensemble de valeurs fondamentales qui peuvent servir de grille de lecture, de réflexion et d'action pour tout projet visant à promouvoir ou à améliorer la qualité de vie en milieu étudiant.

Cette « Charte du réseau des Correspondants Santé » a été préparée par l'ensemble des membres du Réseau Santé de l'Université Catholique de Lille.

### **Cadre Légal :**

Les actions développées par les membres du réseau s'inscrivent dans le cadre des lois de santé publique (loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative au patient, à la santé et aux territoires) et du code de la Santé Publique (article L 1110-4).

### **Les valeurs**

#### **Une vision globale de la santé**

Les membres du réseau partent du principe qu'une réflexion globale de la santé est nécessaire à tous les niveaux de décision, qu'ils soient individuels ou collectifs. Les membres du réseau dépassent donc progressivement les approches thématiques parcellaires, pour les intégrer à des approches globales de la promotion de la santé et développer la responsabilité des personnes et des groupes.

*« La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. [Elle] ne relève donc pas seulement du secteur de santé ; elle ne se borne pas à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu. » (Charte d'Ottawa, 1986)*

### **Une perspective de responsabilisation**

L'étudiant est un individu dans sa globalité, citoyen et professionnel en devenir. Les actions du réseau favorisent son développement en tant que personne capable de poser ses choix en liberté et en autonomie, tout en tenant compte de l'impact de leur comportement sur leur environnement (le quartier, le lieu de stage, l'école, le centre de formation...).

### **Une approche participative**

Le réseau prône la participation des étudiants comme fondement de l'action, c'est à dire la participation effective des étudiants est sollicitée dans chaque action mise en œuvre afin qu'ils soient auteur de leur vie.

### **Un engagement à la confidentialité**

Les membres du réseau ainsi que les participants occasionnels aux séances s'engagent à respecter la confidentialité des informations sur les personnes telles que le définit le cadre légal de l'exercice de l'activité.

### **Un principe de solidarité**

Le principe de solidarité s'exerce entre les membres du réseau afin que l'expérience de chacun profite à tous dans le souci de proposer des solutions aux étudiants en difficulté ou de progresser dans la gestion des problématiques communes.

## **LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS**

### **La formation**

Les membres du réseau suivent des actions de formation afin d'appréhender le plus parfaitement possible les problématiques de santé et de répondre au mieux à leurs missions.

### **La communication**

Des actions de communication sont régulièrement mises en œuvre afin d'accroître la visibilité et la pertinence des actions du réseau. Les membres du réseau s'engagent à participer à ces actions à titre individuel ou à travers leur établissement d'origine.

### **La synergie entre établissements**

Le réseau favorise la mise en place de politiques communes entre les institutions et la mutualisation des ressources quand elles servent l'intérêt de l'étudiant.

### **L'écoute et l'orientation**

L'intervention des correspondants santé se caractérisent principalement par la disponibilité et l'écoute comme étant des axes prioritaires pour aider la personne à dépasser ses difficultés.

Les membres du réseau orientent si besoin les étudiants vers les professionnels de santé et favorisent la mise en place d'une intervention cohérente avec les étudiants – élèves et coordonnée les acteurs internes et externes selon les besoins.

### **La prévention et l'information**

Des actions de prévention, d'éducation à la santé et d'information sont régulièrement mises en place et les établissements s'engagent à favoriser le déroulement de ces actions.

### **L'évaluation des besoins et des situations**

La collecte d'informations est un des axes de travail du réseau. Ce travail d'observation et de remontée des éléments factuels permet d'accroître la pertinence des actions du réseau.

## **LES MEMBRES DU RESEAU**

Chaque établissement délègue au moins un représentant dans le cadre du réseau des correspondants santé. Ce représentant a de par sa mission un contact régulier avec les élèves ou les étudiants.

Idéalement il possède sens de l'écoute, disponibilité et est sensible aux problématiques de la vie étudiante. Il veille également à favoriser une transversalité avec l'ensemble des acteurs éducatifs et pédagogiques de son établissement d'origine.

Un ou plusieurs représentants des étudiants peuvent participer aux séances et s'engagent à respecter l'ensemble des points qui constitue l'esprit de cette charte.

Les membres du réseau s'engagent à assister à l'ensemble des séances et à participer aux actions menées dans le cadre du réseau santé.

Les établissements s'engagent à favoriser la présence des membres du réseau aux séances selon le planning annuel défini et à favoriser également l'implication du salarié dans les actions liées à la fonction.

Ces temps d'activité sont principalement :

- réunion du réseau santé
- participation aux temps de formation proposés aux membres du réseau
- accompagnement individuel des étudiants
- développement d'actions en partenariat et en réseau
- participation aux manifestations du réseau en lien avec l'Université Catholique de Lille.

A Lille, Septembre 2010.